



PROJETS INTÉGRATEURS CEMAC

16 & 17 NOVEMBRE 2020 - PARIS



NOTE CONCEPTUELLE

DES PROJETS INTÉGRATEURS
DU PROGRAMME ECONOMIQUE
REGIONAL

TABLE DES MATIERES

I. CONTEXTE	02
II. OBJECTIFS DES PROJETS INTEGRATEURS	03
III. PROCESSUS D'ELABORATION DES PROJETS INTEGRATEURS	04
IV. STRATEGIE DE FINANCEMENT	05
V. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE	05
VI. RISQUES ET HYPOTHESES	06
VII. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES	07
VIII. RESULTATS ATTENDUS	08
IX. CONCLUSION	09
ANNEXE N°1 : Répartition du coût des Projets intégrateurs par axes	10



I. CONTEXTE

I.1 La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) a été créée par le Traité signé le 16 Mars 1994 à N'Djamena, République du Tchad et entré en vigueur le 25 Juin 1999. Elle est composée des six (06) Etats suivants : le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad.

I.2 La CEMAC a pour objectifs de : (i) raffermir les solidarités géographique et humaine des peuples de ses États membres, (ii) promouvoir des marchés nationaux par l'élimination des entraves au commerce intercommunautaire ; et (iii) créer un véritable marché commun africain. La CEMAC comprend quatre institutions autonomes mais solidaires que sont l'Union économique de l'Afrique Centrale, l'Union monétaire de l'Afrique Centrale, la Cour de justice communautaire et le Parlement communautaire.

I.3 La Vision des Chefs d'Etat des pays membres est de faire de la CEMAC « un espace économique intégré, émergent où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance au service du développement humain à l'horizon 2025 ». Pour la matérialisation de cette vision, les Chefs d'Etat des pays membres ont adopté en 2009, le Programme Economique Régional (PER) qui vise la mutation profonde des économies pour accroître leurs valeurs ajoutées et contribuer ainsi à la réduction du chômage et de la pauvreté. Ce programme qui comprenait 84 projets s'appuie sur trois piliers essentiels à savoir : (i) l'énergie ; (ii) l'agriculture et l'économie forestière et ; (iii) les mines et la métallurgie. Il a fait l'objet d'une mise en œuvre insuffisante qui n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés. Aussi, la Conférence des Chefs d'État a-t-elle décidé, dans le cadre de la phase 2 (PER 2017-2021) de se focaliser sur un portefeuille limité et réaliste de projets phares, susceptibles d'accélérer l'intégration physique et commerciale de la CEMAC durant les cinq prochaines années. C'est sur cette base que 11 projets intégrateurs prioritaires ont été identifiés pour être mis en œuvre sur la période 2021-2025.

I.4 La présente note conceptuelle décline les objectifs, les résultats attendus, le processus d'élaboration, la stratégie de financement et le dispositif institutionnel de mise en œuvre des onze (11) Projets Intégrateurs du Programme Economique Régional.



II. OBJECTIFS DES PROJETS INTEGRATEURS

II.1 L'objectif global des onze (11) projets intégrateurs est de : (i) contribuer au développement des infrastructures physiques en soutien au développement et à la compétitivité des économies de la sous-région et (ii) favoriser le développement du capital humain.

II.2 L'objectif spécifique est d'apporter une réponse adaptée aux besoins du développement durable, de la croissance, de l'intégration et aux attentes des usagers et d'anticiper les besoins futurs en infrastructures et en développement humain.

III. PROCESSUS D'ELABORATION DES PROJETS INTEGRATEURS

III.1 Le processus d'identification et de sélection des onze (11) Projets Intégrateurs a été finalisé en Juillet 2019, selon une démarche participative et itérative, sur la base des orientations données par les Chefs d'Etat des pays membres de la CEMAC et du Programme Économique Régional.

III.2 Il existe pour la période 2021-2025, un portefeuille limité et réaliste de projets composé de 11 projets intégrateurs et structurants qui sont susceptibles d'accélérer l'intégration physique et commerciale de la CEMAC. La méthode utilisée pour la sélection et la priorisation de ces projets intégrateurs est basée sur les principaux critères suivants : dimension régionale, faisabilité, maturité et niveau d'impact des projets sur les populations.

III.3 Les onze (11) Projets Intégrateurs portent sur les différents axes ci – après.

Axe n°1 : Facilitation du transport et des échanges

- Construction d'un pont sur le fleuve Ntem et facilitation du transport, et de la sécurité routière sur la route transnationale Kribi-Campo-Bata reliant le Cameroun et la Guinée Équatoriale.
- Construction de la voie express Lolabé - Campo (40 km) entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale.
- Construction des tronçons manquants (179 km) de la route Ndende – Dolisie du corridor Libreville – Brazzaville.
- Construction de la route Kogo - Akurenam (Sud-Est Guinée Equatoriale – Gabon).
- Corridor Brazzaville – Ouessou – Bangui - Ndjamena (Congo/ RCA/ Tchad), dont la route Mbaikoro – Benja – Bekoninga – Frontière RCA constitue une des composantes.

Axe n°2 : Production et interconnexion des réseaux électriques et de communications

- Aménagement hydroélectrique de Chollet et des lignes électriques (Cameroun/ Congo/ Gabon/ RCA).
- Interconnexion des réseaux électriques (Cameroun - Tchad).
- Interconnexion du Cameroun avec les pays de la CEMAC par la fibre optique.

Axe n°3 : Marché commun et diversification économique

- Construction du port sec de Beloko (Corridor Douala – Bangui).
- Construction du port sec de Dolisie (Corridor Gabon - Congo).

Axe n°4 : Capital humain

- Université inter-Etats (Cameroun - Congo).

IV. STRATEGIE DE FINANCEMENT

IV.1 Le coût total des onze projets intégrateurs est estimé à 4.074,64 millions d'euros. Sur ce montant 709,92 millions d'euros soit 17,42% du coût total ont été mobilisés. Le financement à rechercher se chiffre à 3.364,72 millions d'euros, soit 82,58% du montant du coût global.

IV.2 Le coût des projets en millions d'euros par axe stratégiques se présente de la manière suivante : La synthèse de la répartition du coût des Projets intégrateurs par axes en Millions d'Euro est présentée au tableau ci – après.

Axes stratégiques	Nombre de projets	Coût total	Montant du Financement acquis	Montant du Financement rechercher	GAP en %
Axe 1 : Facilitation du transport et des échanges	5	1.397,86	191,95	1.205,91	86,27%
Axe 2 : Production et interconnexion des réseaux électriques et de communications	3	2.306,40	515,47	1.790,93	77,65%
Axe 3 : Marché commun et diversification économique	2	365,88	0	365,88	100%
Axe 4 : Capital humain	1	4,50	2,5	2	44,4%
Totaux	11	4.074,64	709,92	3.364,72	82,58%



IV.3 Les détails de la répartition du coût des Projets intégrateurs par axes en Millions d'Euro sont présentées au tableau en annexe n°1.

IV.4 Pour la mobilisation des ressources nécessaires au financement de ces projets, les Chefs d'Etat des pays membres de la CEMAC ont mandaté le Président du COPIL du PREF-CEMAC et le Président de la Commission de la CEMAC pour organiser une Table Ronde des Partenaires Techniques et Financiers. La Table Ronde vise à rechercher, auprès de partenaires bilatéraux et multilatéraux, traditionnels et émergents, publics et privés, des ressources financières pour couvrir le besoin de financement des onze projets intégrateurs. Elle constitue la première étape dans la stratégie de mobilisation des ressources pour le financement de la phase II du Programme Economique Régional.

IV.5 Le schéma de financement retenu consistera à mobiliser :

- auprès des bailleurs institutionnels des prêts à des conditions concessionnelles ou des mixages prêts/dons (blended finance) dans le strict respect des ratios de viabilité et de soutenabilité des dettes publiques des pays,

- le secteur privé pour la réalisation de projets en PPP, notamment, ceux des axes n°2 et n°3. Pour le financement, le développement et l'exploitation de ces projets, plusieurs options peuvent être envisagées, notamment : (i) le financement par le secteur public et externalisation de l'exploitation par le biais d'un contrat de gestion avec le secteur privé, (ii) le financement et exploitation par le secteur privé et (iii) les autres formes de Partenariat Public – Privé.

V. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

V.1 La Conférence des Chefs d'Etat, en tant qu'organe suprême de la CEMAC, est en charge de l'orientation politique et de la prise des décisions stratégiques. Le Conseil des ministres assure le pilotage et l'impulsion nécessaires à la mise en œuvre des décisions des Chefs d'Etat. Le COPIL du PREF-CEMAC veille à la mise en œuvre des réformes économiques et financières dans la zone CEMAC, notamment l'exécution des décisions des Chefs d'Etat portant sur l'accélération des réformes structurelles et le renforcement de l'intégration régionale. La Commission de la CEMAC est chargée de coordonner la mise en œuvre des projets en s'appuyant sur les Comités techniques spécialisés et les structures compétentes au sein des Etats.

V.2 Les projets sont mis en œuvre au niveau des Etats membres par les structures techniques compétentes sous la coordination de la Commission qui travaille également en synergie et en complémentarité avec les différentes organisations régionales et les partenaires au développement.

V.3 Chaque Etat membre ou son représentant désigné, en collaboration avec l'expert chargé du portefeuille de projets au niveau de la Commission, le secteur privé et les organisations de la société civile seront impliqués dans la mise en œuvre et l'exécution des projets intégrateurs. A cet effet, ils devront produire des rapports narratifs et financiers trimestriels de suivi destinés à informer les parties prenantes, les Partenaires Techniques et Financiers sur le déroulement de l'exécution des projets. Le cas échéant, la Commission mettra en place des dispositifs spécifiques pour renforcer le suivi-évaluation de la mise en œuvre des projets.

VI. RISQUES ET HYPOTHESES

VI.1 Les principaux risques inhérents à la réalisation des projets sont essentiellement de quatre ordres :

- la viabilité et la soutenabilité de la dette,
- les difficultés de mobilisation des ressources financières surtout dans un contexte marquée par la COVID-19,
- les difficultés d'intégration,
- les problèmes de sécurité.

VI.2 Le cadre de viabilité et de soutenabilité de la dette sera en nette amélioration dans la mesure où le retour attendu sur les investissements des projets intégrateurs occasionnerait un accroissement des recettes budgétaires hors dons, et par ricochet une amélioration du ratio de la valeur actuelle de la dette extérieure sur les recettes budgétaires projetées.

VI.3 En dépit du triple choc pétrolier, sécuritaire et sanitaire, mettant certains pays en difficulté, il faut s'attendre à une amélioration des indicateurs de solvabilité et de viabilité à moyen terme du fait des retours attendus sur les investissements des projets intégrateurs.

VI.4 Prioritairement, les financements recherchés seront des dons et des prêts hautement concessionnels respectant les engagements des pays vis-à-vis de ses partenaires financiers, les critères de convergence de la CEMAC et les seuils de viabilité de la dette.

VI.5 En ce qui concerne les difficultés de mobilisation de ressources le COPIL du PREF-CEMAC et la Commission de la CEMAC s'investissent par les différents canaux dont elle dispose dans le plaidoyer en faveur des projets au bénéfice des Etats auprès des différents Partenaires Techniques et Financiers. Au niveau des Etats diverses solutions seront mises en œuvre. Il s'agit par exemple du Partenariat Public-Privé, de la mobilisation de financement à travers les partenariats innovants, des offensives diplomatiques et de communications, etc.

VI.6 Les risques liés aux difficultés d'intégration seront limités étant donné que les institutions telles que la CEMAC et la CEEAC sont à une phase de maturité ; ce qui laisse augurer de leur pérennité et de l'engagement des Etats à poursuivre leurs objectifs majeurs qui concernent cette intégration. De plus, ces deux institutions ont engagé des initiatives qui, à terme, devraient conduire à leur fusion en une seule entité, conformément aux directives du Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale tenu à Yaoundé le 23 Décembre 2016 et aux stratégies d'intervention des bailleurs de fonds dans la zone qui incitent et accompagnent les Etats dans le raffermissement de leur volonté d'intégration et de coopération régionale.

VI.7 En ce qui concerne les risques liés à la résurgence des conflits, ceux - ci sont atténués par (i) les dispositifs sécuritaires mis en place par les Etats, (ii) l'engagement de la communauté internationale

et sa capacité à fournir les forces de maintien de la paix dans la région et (iii) la mise en œuvre au niveau de la CEEAC des programmes COPAX et MARAC.

VI.8 En outre, chaque Etat porteur de projets sur son territoire prendra les mesures nécessaires, associera les collectivités territoriales, les communautés locales à la sécurisation des investissements.

VII. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES

VII.1 Les bénéficiaires directs des projets sont les Etats, les collectivités territoriales et les populations des zones d'influence directes et élargies. Ces acteurs ont été associés à toutes les phases de formulation, de préparation et d'évaluation des projets ainsi que lors des études technique, économique, social et environnemental. Leurs intérêts et rôles ont permis d'orienter les conditions techniques des travaux à réaliser.

VII.2 Les Partenaires Techniques et Financiers, les organisations régionales et les organisations non gouvernementales seront aussi parties prenantes dans la mise en œuvre des projets.

VII.3 Les études des projets ont pris en compte plusieurs questions transversales, notamment, les questions environnementales et sociales et de changement climatique qui ont été analysées dans les études d'impact environnemental et social. En ce qui concerne la prise en compte des couches vulnérables, les documents de projets prévoient des mesures d'accompagnement en faveur des populations locales, des femmes et des jeunes.





VIII. RESULTATS ATTENDUS

VIII.1 La finalité des Projets Intégrateurs est de traduire dans les faits, les efforts des États membres en vue de garantir la libre circulation des personnes et des biens, d'assurer une production d'électricité suffisante et le renforcement du plateau scientifique, technique et pédagogique pour un développement durable.

VIII.2 Les impacts attendus de l'exécution des projets intégrateurs sont, entre autres :

- le bitumage de corridors routiers pour relier les Etats membres de la CEMAC avec comme effets positifs, l'optimisation des conditions de déplacement en temps et en coûts et une augmentation du volume du trafic passager et des marchandises entre les États membres. A court terme, l'intégration physique de l'espace communautaire et la facilitation des transports permettront de doper de plus de 20% les échanges commerciaux au sein de la CEMAC,

- la fluidification du transport des marchandises entre les ports maritimes existants qui sont congestionnés (Douala notamment) et les grands centres de consommation enclavés comme N'Djamena et Bangui,

- la fourniture d'une énergie stable, bon marché et accessible aux habitants de la zone CEMAC. Cinq millions de personnes supplémentaires auront accès à l'électricité grâce à une production électrique plus importante et mieux partagée,

- la mise en place des postes frontières entre les différents pays voisins dans l'espace CEMAC pour promouvoir l'intégration, la libre circulation des biens et des personnes et renforcer la sécurité de la région,

- la création d'un label « centre d'excellence » attribué à toutes les écoles de l'espace CEMAC répondant à des critères prédéfinis par la Commission. D'ici 2022, le programme « Centre d'Excellence » permettra également de renforcer de manière significative l'offre de formation au sein de la CEMAC.



IX. CONCLUSION

IX.1 La phase II du Programme Economique Régional présente un portefeuille de projets intégrateurs en synergie avec les plans de développement nationaux des pays membres pour relever efficacement les principaux défis de développement durable.

IX.2 Le choix des projets intégrateurs a été fait suite à un exercice d'hiérarchisation bâti sur des critères objectifs préalablement établis et approuvés de concert avec les Etats, et conformes aux orientations des instances suprêmes de la CEMAC.

IX.3 La Table Ronde vise à rechercher, auprès de partenaires bilatéraux et multilatéraux, traditionnels et émergents, publics et privés, des ressources financières pour couvrir le besoin de financement des Projets Intégrateurs.

IX.4 La Table Ronde pour le financement des Projets Intégrateurs constitue une véritable opportunité pour la CEMAC et ses partenaires de conclure des relations partenariales mutuellement bénéfiques, pour le financement urgent des projets et programmes, gage d'un développement durable.

IX.5 L'enveloppe financière nécessaire au financement des projets intégrateurs est estimée à 4.074,64 millions d'euros. Sur ce montant 709,92 millions d'euros soit 17,42% du coût total ont été mobilisés. La Commission sollicite auprès de ses Partenaires Techniques et Financiers, le financement des 82,58% du coût de ses Projets Intégrateurs correspondant à un montant de 3.364,72 millions d'euros.

IX.6 Les projets sont mis en œuvre au niveau des Etats membres par les structures techniques compétentes avec la coordination de la Commission de la CEMAC. La CEMAC travaille également en synergie et en complémentarité avec les différentes organisations régionales et les partenaires au développement dans leurs domaines de compétence pour la mise en œuvre efficace des projets.



ANNEXE 1

RÉPARTITION DU COÛT
DES PROJETS INTÉGRATEURS
PAR AXES

Axes Stratégiques	Coût total en millions d'euros	Financements acquis		Financements recherchés Montant en millions d'euros	GAP en %
		Montant en millions d'euros	Source de financement		
AXE N°1 : Facilitation du transport et des échanges					
Construction d'un pont sur le fleuve Ntem (y compris raccordements routiers) et facilitation du transport, et de la sécurité routière sur la route transnationale Kribi-Campo-Bata reliant le Cameroun et la Guinée Équatoriale.	111,94	78,35	BAD	33,59	30%
Construction de la voie express Lolabé -Campo (39 km) entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale	62,20	52,80	BAD	9,40	15,1%
Construction des tronçons manquants de la route Ndende -Dolisie du corridor Libreville - Brazzaville	221,98	60,80	BAD &AGTF	161,18	72,6%
Construction de la route Kogo - Akurenam (Sud-Est Guinée Equatoriale – Gabon)	396,37	0		396,37	100%
Corridor Brazzaville – Ouessou – Bangui - Ndjamena (Congo/ RCA/ Tchad). Le financement recherché est complémentaire à celui recherché par la CEEAC.	605,37	0		605,37	100%
SOUS TOTAL	1.397,86	191,95		1.205,91	86,27%
AXE N°2 : Production et interconnexion des réseaux électriques et de communications					
Aménagement hydroélectrique de Chollet et des lignes électriques (Cameroun/ Congo/ Gabon/ RCA)	1.832	49,47	Cameroun et BM	1.782,53	97,30%
Interconnexion des réseaux électriques (Cameroun - Tchad)	466	466	34,32 (Etats et BAD) & 431,68 Banque Mondiale, Union Européenne	0	0%
Interconnexion du Cameroun avec les pays de la CEMAC par la fibre optique	8,4	0		8,4	100%
SOUS TOTAL	2.306,4	515,47		1.790,93	77,65 %
AXE N°3 : Marché commun et diversification économique					
Construction du port sec de Beloko (Corridor Douala - Bangui)	182,939	0		182,939	100%
Construction du port sec de Dolisie (Corridor Gabon - Congo)	182,939	0		182,939	100%
SOUS TOTAL	365,88	0		365,88	100%
AXE N°4 : Capital humain					
Université inter-Etats (Cameroun - Congo)	4,5	2,5	Fodec	2	44,4%
SOUS TOTAL	4,5	2,5		2	44,4%
TOTAL	4.074,64	709,92		3.364,72	82,58%



PROJETS INTÉGRATEURS CEMAC

16 & 17 NOVEMBRE 2020 - PARIS

PLUS D'INFORMATIONS
sur les onze projets intégrateurs
et participer à la table ronde



www.projetsintegrateurscemac.com



mcdjiena@pref-cemac.org
fpaque@nbcom.eu

